

昭和六年十月十日  
外交部  
文

Le Gouvernement de la République a suivi avec inquiétude le développement des événements de Mandchourie qui, depuis le 18 Septembre, ont créé entre la Chine et le Japon une situation préoccupante.

Le Conseil de la Société des Nations en est déjà saisi et s'emploie activement à la régler : mon Gouvernement est associé à ces efforts. Le Gouvernement de la République estime en outre qu'il est de son devoir d'attirer l'attention des Gouvernements chinois et japonais, signataires avec lui du Pacte de renoncement à la guerre du 27 Août 1928, sur les dispositions de ce Pacte, et spécialement sur l'article 2 aux termes duquel :

" les Hautes Parties contractantes reconnaissent que le règlement ou la solution de tous les différends ou conflits, de quelque nature ou de quelque origine qu'ils puissent être, qui pourront surgir entre elles, ne devront jamais être recherchés que par des moyens pacifiques ".

L'opinion publique du monde entier attend de la Chine et du Japon qu'ils observent les engagements ainsi contractés. Mon Gouvernement a confiance que cet espoir ne sera pas déçu et que,

### 1931年10月17日フランス発日本宛通告

外務省外交史料館『満州事変(支那兵ノ満鉄柳条溝爆破ニ因ル日、支軍衝突関係)ノ各国ノ態度ノ不戦条約ニ基ク各国ヨリノ同文通牒関係』

THE REPLY OF THE JAPANESE GOVERNMENT TO THE IDENTIC NOTES  
OF DIFFERENT POWERS CONCERNING THE MANCHURIAN AFFAIRS.

1. The Japanese Government realize as fully as any other Signatories of the Pact of Paris of 1928, the responsibility incurred under the provisions of that solemn Pact. They have made it clear on various occasions that the Japanese railway guards in taking military measures in Manchuria since the night of September 18 last have been actuated solely by the necessity of defending themselves as well as of protecting the South Manchuria Railway and the lives and property of Japanese subjects, against wanton attacks by Chinese troops and armed bands. Nothing is farther from the thoughts of the Japanese Government than to have recourse to war for the solution of their outstanding differences with China.

1931年10月22日 日本回答(出典・前掲)